ART. 19 N° **1317**

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1317

présenté par M. Véran

ARTICLE 19

Après l'alinéa 49, insérer l'alinéa suivant :

« b bis) Au dernier alinéa du I, la référence : « 2° » est remplacée par la référence : « 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.